

« Turn over », Noël Ballay/Famin !

Question, dans la mission de négociation des futurs appartements, du chantier de la rue Noël Ballay/Famin, une promotion conjointe entre un « **promoteur insaisissable** » et la **Ville de Chartres** ?



La commercialisation, viens d'être confié à une **3ème Agence**, faut-il y voir un aveu « d'incompétence », à l'endroit des précédents, et la subite inexplicable rétractation de tous les acheteurs précédents (aussi), ou pour d'autres raisons plus sombres et inavouables, mystère ?

Une chose est sûr, rien de tout ceci, n'est rassurant pour les éventuels futurs acquéreurs ou investisseurs.



Une grande porte ouverte sur la méfiance et un appel à une extrême vigilance (...)

Yves Dubois

« Vive » la rentrée.

Les vacances ne sont pour beaucoup, déjà plus qu'un lointain souvenir !



Mais, également la possibilité de retrouver [MédiaChartres](#) et des

articles toujours plus . . . « **croustillants** » !

Bonne rentrée et bonne lecture, à tous.

TOLERANCE POUR . . . « CERTAINS » .

Nous sommes en droit de nous demander « pourquoi des véhicules sont chaque jours stationnés devant les portes de la Mairie, sans JAMAIS avoir de PV« ?

Question légitime et MédiaChartres y répond. -portes de la Mairie-

Simple et imparable, il suffit de coller sur le pare-brise, un précieux sésame, comme celui que nous avons surpris, ou une vignette « spéciale exo Chartres Métropole« , de . . . 2019 (?) (mise à jour, depuis cette publication).



Tous égaux en droit (pas si sur) pour beaucoup, l'abus de pouvoir et de privilèges, tourne même au mode de vie !



Et surtout, pas question d'inquiéter les « favoris » du

Château.

<https://www.lefigaro.fr/automobile/2019/02/26/30002-20190226ARTFIG00207-asvp-des-pouvoirs-tres-limites.php>

Martine
Leroy

ou vignette-
Métropole –

– logo
– les anti-PV Chartres



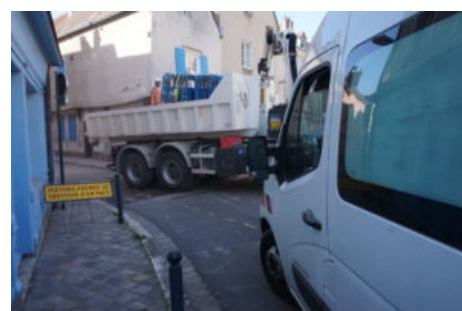
TRAVAUX D'ETE.

MédiaChartres constate encore, que les travaux envahissent la Ville, bientôt plus un M2 sans béton.



La basse Ville, n'échappe pas au « carnage ».

Ainsi, sans avertir personne (sauf la veille, par des panneaux sans affichage ?), la petite rue des Béguines a été éventré, le passage des camions de 19 tonnes (**interdits**) et les coups répétés de la pelleteuse, font vibrer dangereusement les structures des vieilles bâtisses.



Mais qu'importe, si elles sont fragilisées (**au contraire**) ... !

Cela fera certainement grossir, **la liste « ORI » et le bonheur des**

bénéficiaires (?)

<http://outil2amenagement.cerema.fr/l-operation-de-restauration-immobiliere-ori-r801.html>



MédiaChartres a remarqué, la présence du **groupe Bouygues**, comme pour désormais, la majeure partie des chantiers, par hasard (?)

Cette rue avait été refaite, il y a moins de 3ans !

MédiaChartres à voulu connaitre le niveau des nuisances sonore du chantier, pour les riverains,



il atteint presque, les 100 dB !

<https://www.inrs.fr/risques/bruit/reglementation.html>

Et comme à l'habitude, aucun contrôle et aucune personne des services (pourtant nombreux) de la Ville: Mairie, urbanisme, Police municipale etc.

Une question: « alors, à quoi sont payé ses gens », à fermer les yeux et tourner la tête à la demande ?
- nuisances sonore -

Patrick Maresko

BONNES VACANCES .

Pour cause de vacances, **MédiaChartres** est au ralenti, mais toujours présent.

Avec moins de publication, mais il reste le côté « **savoureux** » des sujets.



Retour des chroniqueurs au grand complet, le Lundi 16 Aout.

MédiaChartres, vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

La Rédaction

REPOSE EN PAIX !

- **Votre** **Ville** -



MédiaChartres, pour voir l'état du cimetière Chartrain, a été le visiter.

Et certaines choses, surprennent ... vraiment !

Certes, dans le dernier magazine « **Votre Ville** » (page 45), nous pouvions lire, que les produits phytosanitaire (**pourtant interdits**), bénéficiaient d'une dérogation jusqu'en **2022** ?

Que l'entretien, était (**soit disant**) 'très chronophage' et que les espaces gravillonnés, de disparaître et faire place au ... gazon !

MédiaChartres, a constaté que la peinture « **ELLE** », a déjà totalement disparu des bornes qui indiquent les emplacements des carrés, ou reposent les défunts et sont désormais totalement illisibles, seuls repères possibles et indispensables, bien utiles, mais inutilisables.



Reflet de l'état des finances, d'un certain laisser aller ou des priorités de la Ville ?

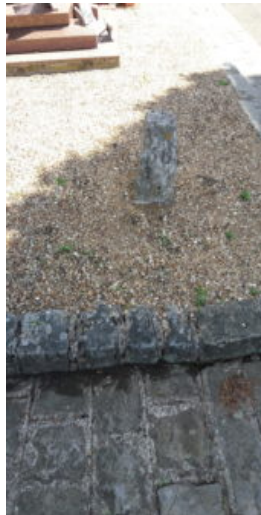
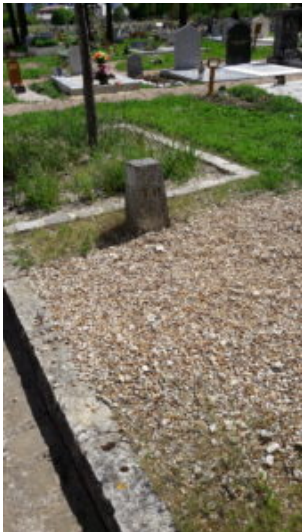
Devons nous faire appel aux dons de peinture et au bénévolat des résidents ?

Alors, un conseil ... n'oubliez pas votre GPS.

Yves Dubois

- Les bornes illisibles -

-L'entrée du Cimetière-



LES FAUX « IGNORANTS » !

Les habitants de Chartres, ont certainement remarqués le nombre croissant **-rue de la Pie-** de nouveaux chantiers en centre ou basse Ville.

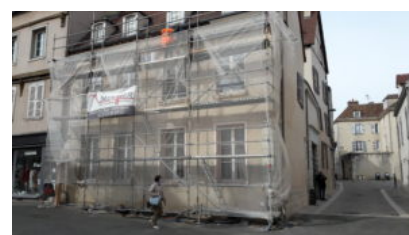


Construction, rénovation, changement d'affectation de locaux commerciaux (suite au turnover exponentiel) etc.

Mais, **MédiaChartres** à constaté que très peu de chantiers, qu'ils soit professionnels ou particuliers affichaient les autorisations :

au vin-permis ou déclaration (pourtant obligatoires).

-Place de l'étape



<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA0000061759>

Certaines sociétés comme « **Dau....R** » en ont même fait une spécialité !

IMPORTANT :

-rue Gabriel Péri-

« Il appartient à la Mairie, de rappeler les obligations, et à la Police Municipale de les faire respecter ».



Diverses tentatives de signalements ont été faites auprès ces instances « dites » compétentes (**Police Municipale, Mairie, services de l'urbanisme**) afin de faire respecter la loi, mais il semble que cela ne soit définitivement pas la priorité à **Chartres** mais plutôt, une spécificité locale (bienveillance et tolérance, mais attention . . . pas pour tous).

Chartres ville exemplaire ? il semble aujourd'hui rédhibitoire que cela ne sera pas pour demain et voir bien au delà !

Un laxisme déconcertant, mais organisé (...)

Alexandra Simoni

COVID « BLUES » .

Pour raison de **covid** et de variant « **delta** » , nous pouvons nous étonner que certaines manifestations locales (foires, salons, concerts et autres), à forte densité de public, n'est pas été différés ?



Ne fallait-il pas, plutôt jouer la carte '**prudence maximale**' et les repousser

ultérieurement ?



Chacun doit, et devra, assumer sa part de responsabilité.

MédiaChartres, invite les lecteurs (trices) à être le plus

vigilant possible, à respecter et faire respecter les gestes barrière et de prévention et surtout ... **à se faire vacciner** (mais cette décision, n'appartient qu'à vous seul (e) en votre âme et conscience).

Info:

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-particulier/article/la-vaccination-des-mineurs>

Yves Dubois

Zone de non-droit.

Le hasard (et la chance) conduit parfois **MédiaChartres**, à être bon endroit au bon moment !

-Mairie-



Curieusement, il semble que les véhicules de la **Ville** et de **Chartres Métropole**, soit « dispensés »

de respecter le code de la route en bénéficiant d'une très large « **tolérance** » et d'une incomparable

« **mansuétude** » de la part des forces de l'ordre ?

Mais, comment faire respecter la loi, sans devenir un mauvais sujet pour celui qui

signe votre chèque de fin de mois ? (cruel dilemme).

-Non, car en pratique, cela s'appelle juste ... un « **conflit d'intérêt** » !

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028056315/>

-Place St Pierre-



Et le même triste scénario, du « **bon exemple** » arrive inlassablement **tous les jours** !

MédiaChartres, dispose d'un impressionnant « **catalogue** » d'exemples photos,

présent sur plusieurs années.

Alors certes, si d'après la loi (quand ça l'arrange), 'une photo n'est pas une preuve', **plus de 5000** peuvent

peut-être commencer à en être un début ?

Et faire réfléchir, Procureurs et Magistrats sur le bien fondé, d'ordonner l'ouverture d'une enquête, non ?.

Patrick Maresko

-Blvd Chasles- (tjs)

-Trottoir

Médiathèque-

-Rue du 14 Juillet-



LE » DEVOIEMENT » ... DU CODE DE LA ROUTE ET DE LA LOI.

En matière de respect des lois, les Maires sont censés donner le bon exemple.

Modèle illégal



Mais, il est un sujet où il semble que le dévoiement, fasse

l'unanimité.



Cela concerne les ralentisseurs routier, sur lesquels chacun à un jour « **pesté** » .

Des ralentisseurs « **maison** » , mais qui n'ont aucun droit de résidence, car la

réglementation et la loi, ne laisse aucun doute, sur la responsabilité des Maires

en cas d'accidents ou de dépôt de plainte, par les associations d'usagers.

<https://www.40millionsdautomobilistes.com/articles/consultation-souhaitez-vous-des-actions-contre-les-dos-d-ane-illegaux>

Et :

https://www.challenges.fr/automobile/dossiers/ralentisseurs-illegaux-comment-les-reconnaitre_737858

Hors, **MédiaChartres** à constaté qu'**il existe des dizaines de ralentisseurs illégaux**, à Chartres et dans les communes avoisinantes.



Modèle légal

Véritables fléaux, pour les motards et les véhicules surbaissés, tous ont des traces significatives visibles.

Messieurs les Maires, il est plus que temps, de faire appliquer et respecter la loi, avant que la loi ne vous y contraignent.

Martine Leroy